

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq
En exercice : 15 le 23 juin à 20 heures 30
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 18 juin 2025 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, POUPOT Mary, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : MARCHOU Marie procuration à AFONSO Djemilla

PLACHOT Geneviève procuration à ANDRÉ Christian

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

- **Objet : Autorisation de clôturer la régie de recettes pour les droits d'entrées spectacles et médiathèque**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu (3) l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu (4) l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté en date du 25 avril 2010 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée aux spectacles organisés par la Commune, dans la salle des fêtes municipales.

Vu l'arrêté en date du 11 septembre 2013 modifiant l'arrêté de création de la régie des droits d'entrées spectacles afin d'y intégrer les droits d'entrées de la médiathèque municipale

Vu l'arrêté en date du 6 octobre 2015 portant nomination du régisseur ;

Attendu que cette régie de recettes permettait d'encaisser les inscriptions à la médiathèque et les droits d'entrées aux spectacles et que les inscriptions à la médiathèque sont maintenant gratuites et que la commune ne propose pas de spectacles payants,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à clôturer la régie de recettes pour les droits d'entrées spectacles et médiathèque.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à clôturer la régie de recettes pour les droits d'entrées spectacles et médiathèque à partir du 1^{er} août 2025.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20250707-2025_32_2-DE
en date du 07/07/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_32_2

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 23 juin 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>.